



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

liberté de la presse

Question au Gouvernement n° 2440

Texte de la question

LIBERTÉ DE LA PRESSE

M. le président. La parole est à Mme Anny Poursinoff, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine. *(Applaudissements sur les bancs du groupe GDR.)*

Mme Anny Poursinoff. Depuis quelques semaines, une campagne indigne se développe, organisée à partir de l'Élysée et de sa cellule communication contre le site Mediapart. *(Protestations sur les bancs du groupe UMP.)* De quoi accuse-t-on ce site d'investigation animé par des journalistes professionnels et indépendants ? D'avoir fait leur travail, tout simplement. *(Huées et claquements de pupitre sur les bancs du groupe UMP.)*

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues.

Mme Anny Poursinoff. Dans un contexte d'opacité entretenu par le pouvoir sur l'affaire Woerth-Bettencourt, au moment même où vous refusez la constitution d'une commission d'enquête parlementaire et la nomination d'un juge indépendant, votre majorité qualifie de méthodes fascistes le travail fait par ces journalistes.

Je vous rappelle que les hommes que le Président a mis en place à France Inter ont commencé leur reprise en main *(Vives exclamations sur les bancs du groupe UMP)* en licenciant Stéphane Guillon et Didier Porte. Le Président lui-même s'est impliqué dans l'affaire de la recapitalisation du journal *Le Monde* tandis qu'il nommait, à sa discrétion, le président de France Télévisions.

Ma question est simple, entendez vous continuer longtemps à diaboliser la presse en ligne de même que vous avez limité les droits des internautes avec la loi Hadopi ? Allez vous longtemps continuer à organiser des campagnes contre la liberté de la presse ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes GDR et SRC.)*

M. le président. La parole est à M. Luc Chatel, ministre de l'éducation nationale, porte-parole du Gouvernement.

M. Luc Chatel, *ministre de l'éducation nationale, porte-parole du Gouvernement*. Madame la députée, vous arrivez dans cette assemblée, mais vous avez déjà la mémoire courte et sélective !

Mémoire sélective, parce que deux événements récents viennent contredire vos propos. Vous faites référence au rachat du journal *Le Monde*, mais qui vient de racheter ce journal ? Est-ce un ami du Président de la République ? Est-ce un soutien de la majorité présidentielle ? Est-ce un financeur de l'UMP ? Non, c'est Pierre Bergé, un soutien actif du parti socialiste et de l'ancienne majorité de l'Assemblée nationale. *(" Hou ! " sur les bancs du groupe UMP.)*

Le deuxième événement, que vous avez également cité, est que, pour la première fois dans l'histoire de la télévision, le Parlement a été appelé à se prononcer sur la nomination du président de France Télévisions. *(Exclamations sur les bancs des groupes SRC et GDR.)* Et la nouvelle Constitution vous permet d'émettre un avis sur ces nominations, et de faire appel à un droit de veto du Parlement. C'est cela la démocratie, et c'est cela la liberté de la presse.

Enfin, vous avez la mémoire courte parce que vous oubliez que c'est ce gouvernement qui a mis en place les états généraux de la presse, qui avaient pour objectif d'assurer le financement et la pérennisation de la presse, ce à quoi personne ne s'était attelé précédemment.

Oui, la presse doit contribuer à faire éclater la vérité, elle joue un rôle décisif dans nos institutions, et c'est pour cela qu'elle doit être impartiale et indépendante. C'est également pour cela que les journalistes doivent faire preuve de responsabilité avant de lâcher des rumeurs et des supputations dans la nature.

Madame la députée, c'est notre devoir de préserver et de consolider la presse, mais c'est aussi notre rôle d'en

dénoncer les dérives. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.*)

Données clés

Auteur : [Mme Anny Poursinoff](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2440

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 14 juillet 2010